



Mairie

1 Place de l'Eglise

74350 CUVAT

**DELEGATION AU MAIRE :**  
**COMPTE RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 201409/02/09 du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- **Vente d'un broyeur (branches) de gré à gré**  
**Décision n° 2017-01 du 27 mars 2017 de vendre de gré à gré, en l'état, le broyeur (branches) à Monsieur Jean-David PICON au prix de 1 500,00 Euros.**

LE MAIRE,  
Dominique BATONNET

*Commune de CUVAT  
Conseil Municipal du 27 mars 2017*